
PREFECTURE DU VAR

Cabinet du Préfet

MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES
DU DEPARTEMENT DU VAR

**COMMISSION INTERMINISTERIELLE
DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT
DE CATASTROPHE NATURELLE**

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un communiqué relatif aux suites de la Commission interministérielle de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

La commission n'a délivré aucun avis défavorable : les communes non citées sont simplement ajournées dans l'attente de rapports plus précis et feront l'objet d'un examen à une prochaine commission.

Toulon, le 18 novembre 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur de Cabinet,

François-Xavier LAUCH

Adresse postale :
PREFECTURE DU VAR - Cabinet du Préfet
B.P 1209 - Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie - 83070 TOULON CEDEX



CLAUDE GUEANT
MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE
L'OUTRE-MER, DES
COLLECTIVITES
TERRITORIALES ET DE
L'IMMIGRATION

FRANÇOIS BAROIN
MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DE
L'INDUSTRIE

VALERIE PECRESSE
MINISTRE DU BUDGET, DES
COMPTES PUBLICS ET DE LA
REFORME DE L'ETAT, PORTE
PAROLE DU GOUVERNEMENT

Communiqué de presse

www.interieur.gouv.fr

www.economie.gouv.fr

www.budget.gouv.fr

Paris, le 18 novembre 2011

Claude GUEANT, François BAROIN et Valérie PECRESSE signent l'arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à la suite des intempéries dans le Sud de la France

Une procédure accélérée de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle concernant les communes touchées par les inondations et coulées de boue de début novembre dans le Sud de la France a été mise en œuvre par le ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et le ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État et afin de répondre dans les meilleurs délais à l'urgence de cette situation.

Les dossiers ont été examinés en Commission interministérielle le 17 novembre dernier ce qui a conduit à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les 312 communes citées en annexe.

Un certain nombre de communes n'ont pu recevoir un avis favorable à leur demande, certaines données devant être précisées. En ce qui concerne ces communes, il a été décidé d'ajourner l'examen en attente d'éléments complémentaires. Leurs dossiers seront rapidement présentés à l'occasion d'une prochaine commission.

L'arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle faisant suite à la commission a été signé ce jour par Claude GUÉANT, ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, François BAROIN, ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie, et Valérie PÉCRESSE Ministre du Budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement et sera publié au Journal Officiel dès demain samedi 19 novembre.

Les dommages causés par les inondations et les coulées de boue sont indemnisés dans le cadre du régime des catastrophes naturelles. La procédure d'indemnisation peut être déclenchée dès la parution de l'arrêté interministériel portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les communes sinistrées.

Annexe: Copie de la liste des communes

Contacts presse :

Cabinet de Claude GUEANT :

Cabinet de François BAROIN :

Cabinet de Valérie PECRESSE :

ANNEXE I

Communes reconnues en état de catastrophe naturelle

DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Inondation et coulée de boue du 4 au 6 novembre 2011

Communes de Barrême (2), Blioux (1), Castellane, Corbières, Dauphin (1), Demandolx (1), Entrevaux (1), Forcalquier (1), Javie (La), Manosque, Peyroules (1), Pierrevert, Quinson, Reillanne (1), Rougon (1), Sainte-Tulle, Tartonne (1), Thorame-Haute (2), Villemus (1), Volx

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Inondation et coulée de boue du 4 au 6 novembre 2011

Communes d'Andon (1), Antibes, Ascros, Auribeau-sur-Siagne, Biot, Cabris (1), Cannes, Cannet (Le) (3), Caussols (2), Entraunes (1), Grasse (2), Gréolières (1), Mandelieu-la-Napoule, Mouans-Sartoux (3), Mougins (3), Opio (3), Pégomas, Peymeinade (1), Puget-Théniers, Roquefort-les-Pins (3), Roquette-sur-Siagne (La), Saint-Cézaire-sur-Siagne (2), Saint-Vallier-de-Thiery (1), Spéracèdes (1), Théoule-sur-Mer (1), Tignet (Le) (1), Touët-sur-Var (1), Valbonne (2), Valderoure (1), Vallauris, Villeneuve-Loubet

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Inondation et coulée de boue du 3 au 4 novembre 2011

Communes de Cellier-du-Luc (2), Dompnac (3), Laboule (3), Saint-Cierge-la-Serre (1), Saint-Étienne-de-Lugdunum (2), Saint-Pierre-Saint-Jean (2)

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

Inondation et coulée de boue du 2 au 5 novembre 2011

Communes d'Aguessac, Compeyre, Cresse (La), Millau, Mostuéjols, Paulhe, Rivière-sur-Tarn

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Inondation et coulée de boue du 4 au 7 novembre 2011

Communes d'Arles, Fos-sur-Mer (1), Maillane (2), Maussane-les-Alpilles, Paradou, Saint-Étienne-du-Grès, Saint-Martin-de-Crau (1), Tarascon

DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

Inondation et coulée de boue du 5 au 6 novembre 2011

Communes de Cozzano (1), Moca-Croce (1), Palneca (1), Petreto-Bicchisano (2), Ucciani, Zicavo (1)

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

Inondation et coulée de boue du 4 au 5 novembre 2011

Communes d'Aléria, Castello-di-Rostino, Ghisonaccia, Ghisoni (1), Lento, Linguizzetta (3), Monticello (1), Murato (2), Olmi-Cappella (1), Olmo, Pancheraccia (4), Piedicorte-di-Gaggio (4), Pietraserena (1),

Prunelli-di-Fiumorbo, Rapale (2), Santo-Pietro-di-Tenda (1), Tallone (3), Venaco (3), Vivario (1),
Volpajola, Zuani (1)

Inondation et coulée de boue du 4 au 6 novembre 2011

Communes d'Albertacce (1), Bisinchi, Brando, Bustanico (3), Calacuccia (1), Calenzana, Calvi, Cambia
(1), Carticasi (4), Casabianca (3), Casanova (2), Castellare-di-Casinca, Cervione, Corte, Ficaja (2),
Gavignano, Giuncaggio (2), Luri (2), Mazzola (1), Meria (1), Monacia-d'Orezza (2), Monte,
Morosaglia, Omessa, Ortuporio (4), Penta-di-Casinca, Piedicroce (3), Pietracorbara, Porta (La) (1),
Prato-di-Giovellina, Pruno, Rogliano (2), Rusio (1), Silvareccio (3), Sisco, Sisco, Soveria (1), San-
Giuliano (4), San-Lorenzo (3), Santa-Lucia-di-Moriani, San-Nicolao, Tralonca (2), Venzolasca,
Vescovato

DÉPARTEMENT DU GARD

Inondation et coulée de boue du 2 au 5 novembre 2011

Communes d'Anduze, Aramon, Aujac (2), Aulas (1), Bagnols-sur-Cèze, Chamborigaud, Estréchure (L')
(1), Fournès, Générargues, Génolhac (3), Malons-et-Elze (2), Manduel (1), Molières-Cavaillac,
Montaren-et-Saint-Médiers (1), Notre-Dame-de-la-Rouvière (1), Plantiers (Les) (2), Pontails-et-Brésis
(2), Pujaut, Saint-André-de-Majencoules (2), Saint-André-de-Valborgne (1), Sainte-Cécile-d'Andorge,
Saint-Florent-sur-Auzonnet, Saint-Julien-de-la-Nef (1), Saint-Laurent-la-Vernède (1), Saint-Siffret (2),
Sanilhac-Sagriès, Saumane (1), Sauveterre, Sumène (1), Théziers, Valleraugue (2), Vigan (Le),
Villeneuve-lès-Avignon

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Inondation et coulée de boue du 4 au 6 novembre 2011

Communes d'Agonès, Argelliers, Brissac, Canet, Causse-de-la-Selle, Cazilhac, Courmonterral, Ganges,
Gignac, Laroque, Montarnaud, Notre-Dame-de-Londres, Pézenas, Pignan, Roujan, Saint-André-de-
Buèges (1), Saint-André-de-Sangonis, Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Jean-de-Buèges (1), Saint-
Martin-de-Londres, Saint-Paul-et-Valmalle (1), Tressan, Usclas-d'Hérault, Vailhauquès

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Inondation et coulée de boue du 2 au 5 novembre 2011

Communes de Barre-des-Cévennes (1), Bassurels (1), Molezon (1), Pompidou (Le) (2), Pont-de-
Montvert (Le) (2), Rousses (1), Sainte-Croix-Vallée-Française, Saint-Julien-d'Arpaon (1), Saint-
Laurent-de-Trèves (1), Saint-Martin-de-Lansuscle (1), Saint-Privat-de-Vallongue (2), Vebron (1)

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Inondation et coulée de boue du 4 au 6 novembre 2011

Communes d'Arnéguy (1), Arthez-d'Asson (1), Asson (4), Estérençuby (3), Eysus (2), Irouléguay (1),
Mauléon-Licharre (3), Saint-Martin-d'Arrossa (2), Uhart-Cize

DÉPARTEMENT DU VAR

Inondation et coulée de boue du 4 au 10 novembre 2011

Communes d'Adrets-de-l'Estérel (Les) (3), Ampus (2), Arcs (Les), Bagnols-en-Forêt (2), Bargème (1),
Bargemon (2), Barjols (1), Bastide (La) (1), Bormes-les-Mimosas, Bourguet (Le) (1), Bras (2), Brenon
(1), Brignoles (1), Brue-Auriac (1), Callas (3), Callian, Camps-la-Source (1), Cannel-des-Maures (Le)
(2), Celle (La) (1), Châteaudouble, Châteauevert (1), Châteauevieux (1), Cogolin, Collobrières (1),
Comps-sur-Artuby (1), Correns (2), Croix-Valmer (La) (3), Draguignan, Entrecasteaux (3), Esparron

(2), Fayence (2), Figanières, Flassans-sur-Issole (2), Flayosc (2), Fréjus, Garde (La), Garde-Freinet (La) (4), Gassin, Gonfaron (3), Grimaud, Hyères, Lavandou (Le), Lorgues, Luc (Le) (2), Martre (La) (1), Môle (La), Montauroux (4), Montferrat (2), Montmeyan (1), Motte (La), Muy (Le), Nans-les-Pins (1), Ollières (1), Ollioules, Pierrefeu-du-Var (3), Plan-de-la-Tour (4), Pontevès (1), Puget-sur-Argens, Ramatuelle (5), Revest-les-Eaux (Le) (2), Rians (1), Roquebrune-sur-Argens, Roquebrussanne (La) (1), Roque-Esclapon (La) (1), Rougiers (1), Sainte-Anastasie-sur-Issole (1), Saint-Martin (1), Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (1), Saint-Raphaël, Saint-Tropez (2), Salernes (4), Seillans (2), Seillons-Source-d'Argens (2), Seyne-sur-Mer (La) (2), Tanneron (2), Taradeau, Tavernes (1), Thoronet (Le) (2), Toulon, Tourrettes (2), Tourves (1), Trans-en-Provence, Trigance (1), Val (Le) (1), Valette-du-Var (La), Varages (1), Verdière (La) (1), Vidauban, Vinon-sur-Verdon (1), Vins-sur-Caramy (2), Rayol-Canadel-sur-Mer (2), Saint-Mandrier-sur-Mer (2)